



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Ecumonicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE ¹
Du Mardi 25 avril 2023 à 10h
Présentiel (Salle des délibérations – Chambre des Territoires)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 25 avril 2023, à 10 heures**, en présentiel de la salle des délibérations de la Chambre des Territoires, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

I- Projet de procès-verbal du mercredi 29 mars 2023 ;

II- L'examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :

2.1 – *Projet d'avis 2023-12* relatif aux modifications du règlement des aides Culture ;

2.2 - *Projet d'avis 2023-13* relatif au règlement des aides au titre des séjours scolaires et classes de découverte dans le premier degré ;

2.3 - *Projet d'avis 2023-14* relatif à l'Approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava ;

2.4 – *Projet d'avis 2023-15* relatif à la Révision des obligations de service public imposées sur les services aériens régulier entre d'une part les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice et d'autre part, les aéroports d'Aiacciu, Bastia, Calvi et Figari et approbation du principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse sur la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 ;

2.5 – *Projet d'avis 2023-16* relatif au protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

III- Rapport sur l'autonomie alimentaire ;

IV- Retour sur l'intervention du Président du Conseil Exécutif de Corse sur le statut d'autonomie ;

¹ Adopté à l'unanimité

V- Questions diverses.

Étaient présents (36) :

Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Antoine BATTESTINI, Michèle BIAGGI, Jean BRIGNOLE, François CASABIANCA, Jean-Pierre CLEMENTI, Joseph COLOMBANI, Jean DAL COLLETTI, Nicolas DE PERETTI, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Bernard FILIPPI, Henri FRANCESCHI, Léon GIACOMONI, Jean-Pierre GUIDICELLI, René LOTA, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Antoine MARCAGGI, Jean-Toussaint MATTEI, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Christian NOVELLA, Pat O'BINE, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, François-Laurent PASQUALI, Pierre-Dominique RAMACIOTTI, Jean-Jacques RIUTORT, Valérie SALDUCCI, Marie-Josée SALVATORI, Patrick SALVATORINI, Jean-Pierre SAVELLI, Alain VENTURI.

Étaient absents et ont donné pouvoir (8) :

Marie-Ange ARNAUD-SUSINI (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Charles CASABIANCA (*Pouvoir à Marie-Jeanne FEDI*), Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI (*Pouvoir à Jean BRIGNOLE*), Patrick MIAS (*Pouvoir à Antoine MARCAGGI*), Rosine MONDOLONI (*Pouvoir à Christian NOVELLA*), Pierre-Jean RUBINI (*Pouvoir à Nicolas DE PERETTI*), Marcel SANTINI (*Pouvoir à Michèle BIAGGI*), Pierre VITALI (*Pouvoir à Antoine BATTESTINI*).

Madame la Présidente Marie-Jeanne NICOLI demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers, après constatation du quorum (36 présents à l'ouverture de séance), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

La Présidente souhaite la bienvenue à M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI nouvellement désigné au titre du Syndicat National des Lycées et Collèges (SNALC) en remplacement de Dominique PELLEGRIN.

Puis **la Présidente** revient sur les circonstances qui ont conduit par deux reprises au report de la tenue de la séance plénière à Bastia, pour d'évidentes raisons sociales et réitère l'attachement du CESEC aux territoires et aux délocalisations de façon régulière. S'agissant de l'ordre du jour, au regard du contexte toujours difficile engendré par la réforme des retraites, avec une mobilisation toujours très forte, alors que le discours récent du Président de la République n'a pas été de nature à réellement apaiser le climat, puisqu'il n'a pris en compte ni les manifestations, ni les grèves : le pays est ainsi plongé dans une spirale très alarmante voire dangereuse avec, en plus, une crise politique qui dégrade un climat déjà délétère avec un développement de nombreuses violences (cf. Sainte-Soline, manifestation dans le Tarn...).

La Présidente poursuit sur la situation locale où, en Corse aussi, la recrudescence de la violence, d'actions, dont on peine à comprendre les motivations, déstabilisent la société dans un contexte déjà complexe : le Conseil ne peut que réaffirmer son engagement pour agir et isoler ces actes et faire ainsi comprendre que la société corse ne veut plus de ces situations, car la parole et l'action publique sont les seules armes à utiliser. Elle considère que le Conseil n'est pas une assemblée politique et en sa qualité de représentants des citoyens, tous sont concernés afin de travailler à trouver tous les moyens de l'apaisement. Enfin, elle ajoute que des échanges seront menés après la présentation du rapport sur l'autonomie alimentaire inscrite dans le droit

fil du rapport « Cambià u campà », au sujet notamment de l'audition du Président du Conseil Exécutif lors de la réunion du 12 avril dernier, avec en toile de fond, le souhait de parvenir au changement de paradigme annoncé.

La Présidente conclut son propos introductif par le souhait que chacun synthétise au maximum ses interventions, et n'intervienne qu'une seule fois par rapport abordé afin de rendre les débats plus concis et plus concentrés.

1/ Projet de procès-verbal du mercredi 29 mars 2023 ;

La Présidente interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Christian NOVELLA souhaite une modification à la ligne 405 de la page 8, relative aux énergies renouvelables, par la suppression de la mention « parce qu'il est évident qu'aucune de ces énergies n'est propre », en motivant par le fait que ce soit un contre-sens.

La Présidente acte la demande de modification du projet de procès-verbal et soumet au vote cet amendement :

Votants : 44

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

L'amendement est adopté.

Puis, **la Présidente** soumet ce projet de procès-verbal au vote.

Votants : 44

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif des rapports suivants :

2.1 - Projet d'avis relatif aux modifications du règlement des aides Culture ; rapporteur Pat O'BINE pour la commission « Azzione culturale et audiovisuel ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Pat O'BINE pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Denis LUCIANI remarque que dans le passage relatif aux différents partenariats, l'Italie ou l'Espagne ne sont pas mentionnés alors que les autres partenariats sont cités.

La Présidente indique que les échanges internationaux doivent être favorisés, ne doivent pas être limitatifs et explique ainsi le choix d'insister sur l'importance de ces échanges.

La Présidente ajoute que la commission « Azzione culturale, patrimoine et audiovisuel » a acté la tenue d'une réunion pour évoquer les nombreux dysfonctionnements rencontrés par les différents acteurs s'agissant du règlement des aides, afin qu'une réunion en présence des services et de la Conseillère exécutive, se tienne dans un premier temps, à la suite de laquelle une réunion avec les mandants sera organisée.

Aucune prise de parole supplémentaire n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 44

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2023-12.

2.2- Projet d'avis relatif au règlement des aides au titre des séjours scolaires et classes de découverte dans le premier degré ; rapporteur Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Education, formation, jeunesse ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 44

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2023-13.

2.3- Projet d'avis relatif à l'Approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava ; rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Commission Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Christian NOVELLA remercie la commission d'avoir pris en compte toutes les modifications qu'il a souhaitées dans la rédaction du projet d'avis ; cependant, ligne 105 inhérente à la localisation de la pénétrante, il estime qu'il conviendrait d'apporter la précision suivante :

« Le CESECC souhaite que le projet de pénétrante tienne compte de l'incitation du SAGE et de la motion du CESECC »

La Présidente soumet le 1^{er} amendement déposé par Christian NOVELLA :

Votants : 44

NPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 44
L'amendement est adopté à l'unanimité.

Aucune autre prise de parole supplémentaire n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 44
NPV : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 44

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2023-14.

2.4 - Projet d'avis relatif à la Révision des obligations de service public imposées sur les services aériens régulier entre d'une part les aéroports de Paris Orly, Marseille et Nice et d'autre part, les aéroports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari et approbation du principe de la délégation de service public pour l'exploitation de la desserte aérienne de service public de la Corse sur la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 ; rapporteur Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ».

Madame le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Jean DAL COLLETTI constate avec satisfaction que ses propositions ont été retenues, à ce titre il souhaite remercier, en son nom mais aussi au nom des mandants qu'il a l'honneur de représenter, le Conseil, la Collectivité de Corse et la Conseillère exécutive en charge, ainsi que le directeur de l'Office des Transports de la Corse pour l'avancement du dossier tarif diaspora : cela a induit voire accru, un sentiment d'appartenance au sein de la communauté corse de l'extérieur.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote.

Votants : 44
NPV : 1 (*Jean-Toussaint MATTEI*)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 43

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2023-15.

2.5 - Projet d'avis relatif au protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ; rapporteur Denis LUCIANI pour la commission « Commission Politiques environnementales, aménagement, développement des territoires et urbanisme ».

Monsieur le rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Denis LUCIANI pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Jean-Pierre SAVELLI précise que l'outil numérique dont il est question, ne s'applique qu'aux bâtiments publics.

La Présidente oppose que ce dispositif, s'il s'avère efficace, pourrait peut-être être étendu aux bâtiments privés.

Christian NOVELLA remarque qu'à la ligne 105, il est envisagé la construction d'un nouveau barrage hydro-électrique eu égard à l'offre et à la demande et déjà prévu par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ; toutefois, il indique que cela ne lui semble pas assez précis, car il conviendrait d'abord de remettre en état les barrages existants (ressources en eau, économie en eau, le stockage en réhaussant les barrages ou retenues collinaires...) aussi il propose, l'insertion suivante :

« Notamment dans le cadre de la stratégie à long terme visant à mettre en adéquation l'offre et la demande toutes les mesures mises en oeuvre par les PPE pour améliorer la ressource en eau, son stockage (retenues collinaires, rehaussement de barrages existants...) l'installation d'un mix d'ENR pertinent et performant s'avèrerait insuffisante »

Denis LUCIANI estime pour sa part, que le sous-entendu est clair et qu'il est évident que les mesures prises par la PPE ne nécessitent pas que l'on revienne dessus, et qu'elles ne sont pas remises en cause.

La Présidente observe que les mesures auxquelles fait référence Christian NOVELLA sont prévues dans la PPE.

Joseph COLOMBANI exprime des doutes au sujet des biocarburants car à terme, il ne serait plus possible de parler d'autonomie alimentaire, et assène que soutenir la recherche du biocarburant en Corse, est choquant selon lui.

La Présidente demande à Joseph COLOMBANI d'approfondir son propos.

Joseph COLOMBANI expose qu'il s'agit en effet, d'une production qui se fait après des labours - plants spécifiques- qui ne peut s'effectuer sur des ESA (100 000 hectares en Corse) et dans un objectif d'autonomie alimentaire, il y a besoin de ces ESA : les 2 ne sont pas envisageables. De plus l'intérêt financier de la production des biocarburants sera nettement supérieur à la vigne et aux agrumes, et cela génèrera des difficultés supplémentaires pour mettre en place une économie vivrière. Il préconise l'emploi du terme « biomasse ».

Christian NOVELLA concède qu'il conviendrait de parler de biocarburants alimentaires.

André ANGELETTI considère le terme de biomasse plus adapté selon lui car, il s'agit d'un problème de culture et il ne pourra être fait de culture pour des supercarburants et en parallèle produire simultanément des aliments pour être autonomes. En outre, la PPE désigne la ligne de conduite à tenir et correspond à un projet politique ; toutefois lors de la commission, le Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC) a indiqué qu'il n'y avait aucun projet de barrage et a ajouté que le prestataire lui-même (EDF) n'était pas en mesure de réfléchir sur un projet de type barrage hydraulique, et que seules les retenues collinaires avaient été évoquées, ainsi que des augmentations de capacité de barrage.

François CASABIANCA effectue une distinction entre biomasse et biocarburant autour de la possibilité d'une concurrence qui se révélerait impossible, entre des cultures à destination énergétiques et d'autres à destination alimentaires car les biocarburants ne doivent pas devenir une

occasion de plus de ne pas produire des nourritures à destination des habitants. En revanche, il souhaite apporter la précision, ligne 97, suivante :

« à partir de la biomasse et des biodéchets »

Selon lui, cela permettrait de lever des hypothèques sur des cultures destinées à la consommation énergétique mais qui permettrait d'arrêter de faire venir du colza depuis le Continent, qui n'est pas satisfaisant.

La Présidente sollicite les conseillers sur l'opportunité du terme « dubitatif » qui ne serait pas assez explicite, et suggère le terme « réservé ».

Jean BRIGNOLE considère que s'il devait y avoir un déséquilibre, le barrage ne pourra y répondre. Aujourd'hui la réserve s'élève à 100 Millions de m³ et la consommation à 98 millions m³ : ce n'est pas le barrage hydro-électrique (à vocation à produire du courant) qui résoudra le problème et aujourd'hui seul EDF peut prétendre à avoir un projet de barrage hydro-électrique.

Denis LUCIANI rappelle qu'il a été dit en commission qu'il serait envisagé d'avoir d'autres possibilités si un déséquilibre était avéré ou les mesures insuffisantes. Il n'est pas interdit d'avoir d'autres possibilités si une logique de déséquilibre devait apparaître.

Jean-Pierre SAVELLI revient sur le déplacement effectué par la Collectivité de Corse à Stockholm, où des usines de biogaz et de méthanisation ont été visitées, donc l'utilisation de toute sortes de déchets pour obtenir de l'électricité, du chauffage et du carburant.

Joseph COLOMBANI confirme que les biodéchets peuvent être traités en méthanisation et être utilisés pour des biocarburants : le biodéchet, notamment avec de la recherche pourrait être utilisé pour du biocarburant.

La Présidente soumet le 1^{er} amendement proposé L.94 :

Votants : 44

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

L'amendement est adopté.

La Présidente soumet le 2nd amendement proposé L.98 :

Votants : 44

NPV : 0

Abstention : 2 (R. MONDOLONI ; Ch. NOVELLA)

Contre : 0

Pour : 42

L'amendement est adopté.

Puis **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 44

NPV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 44

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2023-16.

3/ Rapport sur l'autonomie alimentaire ;

André ANGELETTI souhaite introduire les travaux menés par le groupe de travail et remercier d'une part l'administration mais aussi les membres actifs et notamment François CASABIANCA. Il souligne que ce travail est « fini » mais pas achevé car il constitue réellement une grande cause territoriale et collective, et le mettre à l'appréciation de tous est un moment de partage.

La Présidente considère que ce travail est fondamental et stratégique puisqu'il va nourrir la contribution autour du statut d'autonomie puis, tout en rappelant l'importance de la thématique agricole dans les travaux du conseil, salue la présence de Joseph COLOMBANI et François-Laurent PASQUALI.

François CASABIANCA s'apprête à effectuer la présentation de ce rapport élaboré par un groupe de travail constitué d'une vingtaine de membres, il ajoute qu'en collaboration avec Patrick SALVATORINI, il est intitulé : « Manghjà nustrali, un'alta primura » ; cette présentation va s'effectuer en plusieurs points :

- 1/Motivations, méthode et calendrier ;
- 2/Résultats préliminaires 2021 ;
- 3/Eléments de diagnostic : résultats des auditions 2022 ;
- 4/Thèmes d'actions et préconisations (avec 5 thèmes et 10 préconisations)

(En pièce annexe du présent compte-rendu, le document de présentation.)

A l'issue de la présentation, **la Présidence** se joint à François CASABIANCA et André ANGELETTI pour féliciter le groupe de travail et l'équipe administrative pour la qualité de ce document et particulièrement pour le choix de la concision de la présentation.

Pat O'BINE impressionnée par ce document, entend aussi cette thématique d'une part par la valorisation des filières qu'elle n'a malheureusement pas retrouvée dans ce document et d'autre part, s'interroge sur les choix qui ont conduit à privilégier certains aliments pour la diète méditerranéenne (cf. les pois chiches ou lentilles cultivés en Inde) à la châtaigne, qui est une richesse du territoire.

François CASABIANCA oppose que les informations relatives à la relève, à la faible capitalisation dans les exploitations induisant une reprise difficile, aux reprises intrafamiliales ou hors-cadre familial, aux difficultés de stabilisation du foncier : en somme tous les obstacles auxquels sont confrontés les agriculteurs, sont bel et bien présents dans le document car le métier d'agriculteur est en difficulté et que l'impasse sur ce thème n'aurait pu être évitée. La question de l'autonomie alimentaire pourrait servir aussi d'aiguillon en particulier autour de la notion de mini-ferme et il cite l'exemple de la commune d'Ajaccio qui a mis à disposition des espaces tests : c'est une stratégie, une politique à mener et ne pas laisser ces actions aux initiatives spontanées.

Concernant la diète méditerranéenne, terme largement usité, il a été constaté que parmi les 5 populations qui avaient la plus longue longévité, la Sardaigne et la Grèce étaient à l'honneur.

Denis LUCIANI exprime ses félicitations pour ce rapport en déplorant cependant, l'absence de données chiffrées qui constitue tout de même une priorité, *a fortiori* pour la mise en place d'une politique d'autonomie alimentaire.

Sur les moteurs de la dépendance alimentaire, il indique que selon lui, le tourisme peut parfois, encourager des modes d'usages qui ont disparu, qui sont à la recherche de production propre et de

leur valorisation : il faut faire une distinction entre les productions. La mise en valeur se fait sur les modes de vie.

La Présidente estime qu'une analyse anthropologique demanderait beaucoup de développements, toutefois cela pourra faire l'objet d'un nouveau travail sur la réalité du bouleversement des modes de vie, sur la question du tourisme, en faisant remarquer que ce sont les modes de vie anglo-saxons qui ont gagné. Enfin, elle propose qu'un travail sur la question du tourisme soit rapidement mis à l'étude.

Christian NOVELLA qualifie ce travail d'atypique, car la qualité et la formation du rapporteur sont de type universitaire. Toutefois, la marge de progression est grande ; des verbatim auraient été nécessaires, avec des exemples. Il souligne la présence d'illustrations par des graphiques qui représentent une excellente synthèse.

La Présidente souscrit au principe d'aération du document dans sa version définitive, afin d'améliorer la forme et débattre sur le fond, conformément à la volonté de Messieurs ANGELETTI et CASABIANCA.

Joseph COLOMBANI se réjouit de la qualité du rapport, car de son côté, il en est déjà à la concrétisation d'actions liées à l'autonomie alimentaire. Cependant, la gouvernance agricole, avec la superposition des structures, aurait mérité d'être approfondie de la même façon que les moyens financiers et/ou le rôle des banques aurait pu être mentionné : la BPI, la Banque de France ou même le Crédit Agricole sont-ils prêts à être partenaires ?

Il ajoute ne pas être d'accord avec l'appellation Marché d'Intérêt Territorial, à laquelle il préfère celle de MIN et ajoute qu'une réunion est prévue le 09 mai prochain avec l'ODARC relative à l'installation d'un MIN pour lequel un site est d'ores et déjà sélectionné.

François CASABIANCA objecte que ce MIT suppose, d'une part, des regroupements, d'autre part, de faire masse avec un travail d'organisation, de logistique en imaginant qu'il soit en réseau entre Ajaccio et Bastia, à proximité des gares. De surcroît, il peut constituer un outil très important pour approvisionner des circuits, et veiller à ce qu'il ne vienne pas assécher les réseaux locaux et notamment les circuits courts : des équilibres vont être difficiles à tenir.

Jean DAL COLLETTI sollicite une insertion, sur le plan des causes de la dépendance qui sont récentes (dizaines d'années avec le phénomène de mondialisation) mais dont certaines sont historiques, certes évoquées mais qui mériteraient une précision : il faut remonter à l'Empire et à la 1^{ère} Restauration, car c'est Napoléon-Bonaparte qui fait rentrer la Corse dans le régime fiscal et douanier français, et Louis XVIII qui instaure un régime douanier qui fera s'effondrer l'économie corse ; la guerre de 1914/1918 avec la saignée démographique vient s'ajouter à ces causes ainsi que l'exil des compatriotes qui ont constitué la diaspora (Porto-Rico, Vénézuéla, Afrique noire..)

Ces lois scélérates instaurées par Louis XVIII se cumulent avec un effet de faciliter le transport, parce que les produits de l'extérieur sont moins chers : à ce moment-là, les choses ont changé, en passant de la marine à voile à la marine à vapeur, les importations ont augmenté. Aussi, il souhaite intégrer la précision suivante ligne 831 :

« ...Napoléon Bonaparte intègre la Corse dans le système fiscal et douanier français avec dérogations (cf. arrêtés Miot), après les 100 jours sous la 1^{ère} restauration Louis XVIII par la loi du 21 avril 1818, instaure un régime douanier qui taxe sévèrement les produits transportés de Corse vers le Continent et favorise par la détaxation l'entrée dans l'île les produits venants de l'hexagone : ces mesures s'imposeront pendant 94 ans, jusqu'à la loi du 09 juillet 1912. »

Michèle BARBE assimile la complétude du travail par l'hétérogénéité et la multiplicité des auditions menées mais aussi par la présentation de François CASABIANCA qu'elle qualifie de claire et très digeste : en outre, l'idée de rendre désirable cette autonomie alimentaire aidera à la

prise en compte de cette problématique. Elle suggère un lien entre le paysage et l'agriculture, thématiques qui font étroitement partie du patrimoine, et selon elle, faire connaître les initiatives (ceintures vertes, initiative CAPA...) est très intéressant.

Marie-Josée SALVATORI indique que les préconisations à l'issue du rapport reviennent trivialement à « des bras et de l'argent » : en définitive, une valorisation des métiers de l'agriculture (agriculteurs, artisans mais aussi des ingénieurs) est indispensable. L'idée de banque alimentaire préconisée suffit à pallier l'absence du volet financier et qui permettra aux plus précaires d'avoir accès à une alimentation de qualité. Elle ajoute que la présentation claire et concise qui intervient ce jour, a contribué à extraire le substrat de ce rapport, à ce titre elle remercie Messieurs ANGELETTI et CASABIANCA, ainsi que l'équipe administrative du CESECC.

Hélène DUBREUIL-VECCHI souhaite adresser des remerciements d'abord à l'endroit de l'équipe administrative, puis à André ANGELETTI et François CASABIANCA mais aussi aux membres du groupe de travail, dont les réunions se sont déroulées sur deux années et pour lesquelles elle n'a pas vu passer le temps, tant l'intérêt était grand. Elle aussi considère ce rapport comme un travail universitaire, ainsi que la nécessité de travailler à sa présentation. Tous les sujets évoqués (tourisme, diète alimentaire, transmission...) étaient d'un grand intérêt.

Antoine BATTESTINI souhaite lui aussi remercier François CASABIANCA, cependant le volet relatif à la formation professionnelle n'est que peu développé : en effet, malgré 2 lycées agricoles et 1 centre de formation (CPS) à Corte, pour lesquels des données chiffrées et des statistiques sont connues : on sait exactement le nombre d'élèves qui entrent dans un établissement agricole, qui bénéficient d'aides et qui s'installent. Or, au sein de ces 3 centres de formations, certains sont obligés de faire venir des élèves de France pour compléter les effectifs avec bien sûr l'argent de la Collectivité de Corse. En réalité un seul centre de formation en Corse est viable pour drainer l'ensemble des élèves de Corse, car la formation des jeunes pour prendre la relève, est indispensable pour l'avenir et ainsi former d'autres générations.

François CASABIANCA juge que certaines questions étaient transversales à l'agriculture, celle de la formation en fait partie, il estime qu'elles devraient être abordées dans un document de mise en œuvre de politique agricole pour la Corse.

La Présidente considère ce document comme un champ d'investigation très large car les évolutions nécessaires dans le cadre d'une politique globale restent à étudier.

Jean BRIGNOLE en sa qualité de syndicaliste, a toujours constaté qu'étaient uniquement formés des exploitants agricoles et jamais des salariés d'exploitations agricoles. Par ailleurs, il s'interroge sur la production agricole en général, à savoir l'agriculture, le maraichage, la viticulture, l'agrumiculture, l'élevage... en somme des produits basiques - qui ne sont donc pas de niches - et surtout ce qu'il en est de la capacité à produire plus.

François CASABIANCA rappelle qu'un organisme en charge du recensement agricole, le SRISE, traite l'ensemble des dossiers. Les résultats recueillis sur l'année 2021 sont, du reste, disponibles sur le site internet de la DRAAF : toutefois, ces données demeurent déclaratives. Puis, il reconnaît qu'un effort de chiffrage a été entrepris, à tout le moins sur ce qui était possible de l'être, malgré les nombreux obstacles rencontrés, et il avoue en avoir rencontrés quelques-uns.

Joseph COLOMBANI assimile les interventions précédentes de Jean DAL COLLETTO et Antoine BATTESTINI au même objectif et considère qu'il faut maintenant aller plus loin car les appétits ont été ouverts par ce rapport. Par exemple, dans le domaine de la formation, le 02 mai prochain se tiendra une rencontre avec la commission de certification de l'école d'ingénieurs au sein de l'Université de Corse. Il suggère du reste, un travail commun sur des thèmes précis et des

projets qui pourraient se faire pour assouvir les appétits et les savoirs : à ce titre, il se porte volontaire pour y participer.

Denis LUCIANI se questionne particulièrement sur l'offre en continuité territoriale du port de Marseille, quant à savoir si elle serait adaptée à l'objectif d'autonomie alimentaire ?

François CASABIANCA reconnaît le rapport complexe et l'effet pervers de la continuité territoriale et a tenté d'y répondre par une proposition de défiscalisation de ce qui est fait localement, de corriger les effets -à la marge, certes- et d'indiquer les volontés. Il est en effet, avéré que cet effet de continuité territoriale se traduira par des effets de compétition sur le marché.

Jean-Pierre LUCIANI soulève la question de la mise en exergue du citoyen dans chaque consommateur : et le meilleur endroit pour ce faire, reste l'école : par conséquent, une sensibilisation à cette thématique de l'autonomie alimentaire, mais surtout de la terre à l'homme, serait indispensable, nonobstant les dispositifs qui existent déjà dans l'Education nationale (semaine du goût...).

François CASABIANCA rappelle l'audition de Jean-Charles ADAMI, qui dans son travail pédagogique, intervient dans cette optique et favorise un retour à la nature, avec l'usage de la langue corse à travers une réappropriation. Aujourd'hui, le constat est fait que de plus en plus de pédagogues sèment ces graines pour le futur.

Christian ANDREANI assimile l'alimentation à la Culture, il fait en effet référence à un récent séjour dans le sud de l'Italie où, à proximité d'un aéroport, ne sont proposées que des productions locales pour un coût très modique. Malgré le fait d'être des régions touristiques et en cours de développement : elles bénéficient d'un cadre avec une certaine protection. La façon de consommer doit être encouragée de façon plus forte pour sortir de cette dépendance, qui risque de nous appauvrir.

André ANGELETTI souhaite conclure sur plusieurs points :

- D'abord sur le foncier, où un travail de portage par des Banques a été fait en Corse, pour mettre en valeur des terrains agricoles avec la SAFER Corse, malgré le fait que ce dispositif ait été ramené à l'échelon national aujourd'hui cela génère une enveloppe de 40M€ sur l'ensemble du territoire mise à disposition par la SAFER, uniquement sur des terres agricoles : ce travail de commission est important en termes d'avenir, mais aussi de choix de politiques agricoles.

Aujourd'hui la vraie question, se situe autour de l'avenir de ce document : à quoi va-t-il servir ? le politique va-t-il s'en emparer pour trouver des solutions ?

François CASABIANCA conclut cette présentation par ses remerciements à l'adresse des membres, qui ont chacun apporté des éléments constructifs. Par ailleurs, il assure que le texte évoluera au regard des amendements liés aux interventions de chacun et qui seront pris en considération.

Enfin, une réflexion est en cours pour un document plus synthétique en 4 pages qui ferait l'objet d'une circulation plus large et qui le rendrait accessible au plus grand utile, pour le faire vivre et le transformer en enjeu opérationnel.

La Présidente à son tour, remercie André ANGELETTI et François CASABIANCA, à l'instar de l'ensemble des auto-saisines précédentes, il est important que le contenu des travaux soit diffusé le plus largement possible ; que le document circule afin de véhiculer les idées développées. Il conviendrait de renforcer les modalités de travail sur le fond par un travail commun avec les élus de l'Assemblée de Corse, pour que les préconisations soient retenues dans les politiques publiques mises en place.

4/ Retour sur l'intervention du Président du Conseil Exécutif de Corse sur le statut d'autonomie ;

La Présidente considère que l'ensemble des Conseillers doivent bénéficier du même niveau d'information quant à l'état d'avancement de la réflexion sur le statut d'autonomie ainsi que la façon dont le CESECC pourrait être associé à cette réflexion et même si le Conseil a déjà validé un document en janvier 2023, qui trace un cadre de la réflexion collective avec les différentes auditions qui se sont succédées (Alain MOYRAND, André FAZI, Jean-Louis D'ANGLEBERMES et plus récemment Gilles SIMEONI), et qui ont largement participé à la rédaction d'un projet de contribution, qui devra être restitué au plus tard au mois de juin 2023.

Puis **la Présidente** revient sur la réunion du 12 avril dernier, où le Président du Conseil Exécutif de Corse a articulé son intervention autour de :

1/Restitution des réunions avec le ministre de l'Intérieur, dont la dernière date du 24 février dernier, à laquelle a assisté le Président de la République : le PCE a rappelé que sa principale préoccupation était l'étude de la possibilité de l'inscription de la Corse dans la Constitution à travers un titre l'article « la question du pouvoir législatif, de la fiscalité, du statut de résident et la co-officialité ». De plus, il souhaite s'enquérir du calendrier qui sera proposé et de la faisabilité du processus notamment concernant le rapport de force politique au niveau national, la nécessité de réunir les 3/5^{ème} du Parlement réunis en congrès pour réformer la Constitution Française ainsi que l'accompagnement à travers une loi organique.

Il a indiqué qu'il était de nécessité absolue de parvenir à ce statut car l'évolution institutionnelle est une étape importante pour améliorer les conditions de vie des citoyens, avec les lois spécifiques qui pourraient en découler.

2/Comment le CESECC pourrait y contribuer ?

La Présidente rappelle que cela correspondait à une volonté initiale, en sa qualité de représentant de la société civile et de 2^{ème} assemblée de la Collectivité de Corse, mais malheureusement, cela n'a pas pu être le cas ; néanmoins, le Président du Conseil Exécutif a indiqué que le CESECC serait intégré dans les groupes de travail et au second cercle pour les travaux dédiés à cette réflexion.

Puis, **la Présidente** revient sur la réunion du 24 février qui a été marquée par la venue du Président de la République, qui est intervenu à 2 reprises et cette présence constitue un acte symbolique très fort :

Dans sa 1^{ère} prise de parole, le PR a rappelé que la situation de l'année écoulée était porteuse de très grands risques mais qu'il y a eu en Corse un esprit de responsabilité, malgré les risques de retour à la violence, qu'il a considéré comme très positif ; en réponse de la part de l'Etat, il a souligné l'engagement d'un mécanisme de transparence sur les conditions de l'assassinat d'Yvan COLONNA, un processus de rapprochement des détenus et un engagement sans faille à faire avancer le processus d'avancée institutionnelle vers une autonomie.

En revanche, le Président de la République a évoqué les deux lignes rouges : la Corse dans la république et le refus de catégoriser 2 statuts de citoyens.

Enfin, il a confirmé, qu'une révision constitutionnelle se tiendrait à l'horizon 2024, que la question du statut de la Corse avait vocation à y être intégrée ; il a présenté le calendrier prévisionnel :

- Fin juin/14 juillet 2023 : présentation des grandes lignes d'un projet pour la Corse ;
- Fin 2023 : formalisation de cette proposition ;
- Automne 2024/début 2025 : révision constitutionnelle.

Dans sa 2^{ème} prise de parole, le PR a reconnu des occasions manquées, et a indiqué que parfois des conditions de pressions collectives étaient nécessaires pour que certains décident que c'était le moment.

Les éléments qui ont été évoqués se situent essentiellement autour des différents statuts de la Polynésie Française, des Açores, de la Nouvelle-Calédonie mais aussi sur la question foncière.

S'agissant du statut de résident, il convient de noter que la position du ministre de l'Intérieur a évolué, puisque sans l'exclure ni l'entériner, il a indiqué y réfléchir. Le Président du Conseil Exécutif a insisté sur cette question des 2 catégories de citoyens, car au sein de la République Française, il y a déjà des traitements différenciés, c'est le cas de la Nouvelle Calédonie qui a un corps électoral spécifique, ou de la Polynésie Française qui est aussi autonome et qui peut prendre des lois de pays favorisant l'accès préférentiel des citoyens polynésiens à l'emploi ou au logement : pour autant ces 2 régions françaises font partie de la République.

Pour faire preuve de volonté politique et d'innovation juridique, il y a de la place pour construire des solutions qui permettent d'avoir des réponses fortes sur des sujets que la Corse considère comme essentiels.

Cette discussion bien engagée devait se poursuivre lors de la réunion qui devait se dérouler le 20 avril, mais qui a été différée.

3/Que faire collectivement (Conseil Exécutif/Assemblée de Corse et CESECC) pour essayer de forger des propositions qui reflètent les attentes, les craintes mais aussi les aspirations ?

Sur les conditions d'appartenance au groupe de travail du CESECC : le processus n'a pas véritablement commencé et les moyens n'ont pas été définis.

Sur les modalités de travail avec le gouvernement : il est maintenu dans l'état initial, avec une instance d'animation de dialogue composée du PCE et des élus issus du suffrage universel (conforme à la démocratie) ; sur le plan de l'implication des forces vives et du CESECC, des consultations sont prévues, ainsi que des réunions bilatérales avec les syndicats, les organisations patronales et les chambres consulaires.

Le Président du Conseil Exécutif de Corse souhaite que le CESECC contribue à travers des idées, des rapports, des contributions sur des thématiques essentielles au sein d'ateliers (Conseil Exécutif/Assemblée de Corse/CESECC) avec mise en place d'ateliers bilatéraux (CE/AC/CESECC) et des possibilités d'intégrer le CESECC à des réunions organisées sur des sujets transversaux avec le ministre ou la délégation gouvernementale.

Le Président du Conseil Exécutif va proposer à l'Assemblée de Corse une méthode de travail autour d'une délibération-cadre pour aborder les points suivants :

- ✓ la nature du processus et le point d'aboutissement possible ;
- ✓ la définition de la notion d'autonomie : transfert de compétence, un pouvoir normatif de nature législative, répartition des compétences hors régaliennes de l'Etat et celles exercées par une collectivité autonome avec un contrôle relevant du juge constitutionnel sur la conformité des décisions prises par les textes de nature législative adoptée par la collectivité autonome.

Dans un premier temps, ces questions seront posées à l'Assemblée de Corse sur leur compatibilité, et leur cohérence avec les normes supérieures, la Constitution, les grands principes et le Droit européen.

Ensuite, il conviendra de réfléchir :

- aux concepts posés comme des lignes rouges c'est-à-dire comment inscrire dans la Constitution la notion de peuple corse, introduire un statut pour la langue et définir le lien à la terre ;
- à une architecture constitutionnelle qui viendrait consacrer la singularité de la Corse, un territoire insulaire qui en fait la 3^{ème} plus grande île de Méditerranée avec une histoire, une

langue, une culture et en définitive, la nécessité d'inscrire un titre spécifique consacré à la Corse dans la Constitution.

La Présidente termine par la volonté du Président de la République de resituer la Corse dans l'ensemble méditerranéen, ce qui démontre que finalement si la Corse disposait d'un statut autonome, elle ne rentrerait que dans le droit commun de ce qui existe pour les îles de Méditerranée de manière majoritaire.

La Présidente conclut sur la méthode proposée qui consiste à développer et mettre en place un travail commun, via une contribution qui pourra être évolutive, en fonction des ateliers, et qui sera restituée en mai ou juin. A ce titre, le Président du Conseil Exécutif s'est engagé à adresser une proposition de travail commune et d'ateliers avec des thématiques à aborder.

Denis LUCIANI considère qu'il revient à l'Exécutif et à l'Assemblée de Corse de mettre en place ces ateliers, au CESECC d'établir ses propositions (par exemple dans le domaine de l'agriculture pour simplifier des schémas, même chose pour l'éducation...) et enfin au Président de l'Exécutif de les soumettre au Président de la République et de négocier l'architecture de l'autonomie souhaitée.

La Présidente souscrit au propos de Denis LUCIANI car le document déjà validé en janvier 2023 avait repris la structure du rapport « Cambia u campà », or aujourd'hui il doit être restructuré et contenir les types de transferts de compétences souhaités car l'autonomie constitue en réalité un outil, il doit mettre en exergue ce qui doit l'être, pour clarifier le document initial, en le nourrissant des auditions, du rapport sur l'autonomie alimentaire qui apporte des éléments concrets, car la plus-value du CESECC est d'apporter des éléments pragmatiques et des préconisations avec des développements.

Hélène DUBREUIL-VECCHI rappelle que le secteur de l'éducation et de la formation, est le vecteur à prendre en compte.

Marie-Josée SALVATORI réitère, au nom des représentants de salariés, la demande de faire partie du 1^{er} cercle des discussions.

Jean DAL COLLETO, porte à la connaissance de l'Assemblée qu'un colloque sur l'enseignement et la formation professionnelle est organisé par l'Association Française pour le Développement de l'Education Technique (AFDET), le 11 mai prochain à Marseille qui verra l'intervention du ministre de l'Education nationale : c'est aussi une façon de participer et d'être entendu.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur participation, souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative et technique, avant de clore les débats et lever la séance à 13h55.

ANNEXES

Projet d'avis 2023-14 amendé

Projet d'avis 2023-16 amendé

Support de présentation auto saisine « autonomie alimentaire »

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2023-14
PROJET AVIS CESEC 2023-14¹

Relatif à
Rilativu à

L'approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava

L'approvu di u Schema d'accunciamentu è di gestione di l'acqua (SAGE)

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 12 avril 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'approbation du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Aiacciu et de Lava ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 12 d'aprile di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ch'è dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'approvu di u Schema d'accunciamentu è di gestione di l'acqua (SAGE) ;

Après avoir entendu, Madame Julia CULIOLI, cheffe de mission « Secrétariat technique du comité de bassin » ;

Sur rapport de Monsieur Denis LUCIANI, pour la commission « Politiques environnementales aménagement, dev des territoires urbanisme » ;

À nant'à u raportu di Denis LUCIANI, per a cummissione « pulitiche ambientale, assestu di u territoriu è urbanisimu » ;

¹ Adopté à l'unanimité
Votants :44

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica

*Adunitu in seduta pienaria u 25 d'aprile di u 2023, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le **CESECC**, suite aux travaux de sa commission compétente, **a rendu**, le 23 mars 2021, un avis référencé 2021-10 favorable à l'adoption du projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava.

Après avoir effectué un certain nombre d'observations, **il saluait** en conclusion l'importance et la qualité du travail mené pour son élaboration.

La procédure d'élaboration et de consultation du SAGE étant parvenue à son terme, et ayant fait l'objet d'un large consensus, **le CESECC est** aujourd'hui saisi pour avis sur son approbation par l'Assemblée de Corse.

Dans la continuité de son précédent avis, **le CESECC émet** un avis favorable à l'adoption du rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

Il souhaite par ailleurs formuler les observations suivantes :

- ✓ Bien qu'il apprécie la qualité du document et salue la mise en place d'un caractère d'opposabilité sur un périmètre qui en était jusque-là dépourvu, **le CESECC**, au regard de l'importance des enjeux, **s'interroge** sur la possibilité de son application et de la mise en œuvre d'un contrôle efficace de ses règles.
- ✓ Concernant l'objectif N° 4 relatif aux risques d'inondations, **le CESECC met** en question les modalités qui permettraient d'arrêter ou de freiner l'artificialisation des sols.
- ✓ **Il rappelle** qu'il a, à différentes reprises dans ses avis, évoqué l'absence conséquente de documents d'urbanisme dans les communes de l'île. Ainsi 10 communes sur 30 sur le périmètre du SAGE Gravona, Prunelli, golfes d'Ajaccio et de Lava en sont dépourvues, 8 sont dotées de cartes communales et 8 de PLU dont la compatibilité (obligatoire) avec le PADDUC reste incertaine.
Le CESECC considère, dans ce contexte, que l'application du SAGE et de son Plan d'aménagement et de gestion durables (PAGD), dont les prescriptions (et notamment celle de l'indicateur 16 du tableau de bord du SAGE – "*Protection des milieux aquatiques à travers les documents d'urbanisme*") doivent figurer dans les documents d'urbanisme de ces communes au terme d'un délai de trois ans, reste problématique en l'état. C'est pourquoi **il préconise** que l'Etat et la CdC conditionnent toute forme d'aide à l'existence de documents d'urbanisme et à leur mise en conformité, tout en continuant à aider les communes à les réaliser ou à les modifier afin que puisse s'appliquer l'ensemble des schémas qui concourent à l'aménagement d'un territoire durable. **Le CESECC réaffirme** ici son attachement au principe d'éco-conditionnalité des aides.
- ✓ **Le CESECC rappelle**, en outre, que dans le principe "*Eviter, réduire, compenser*" (ERC), la priorité doit être donnée à l'évitement et à la prévention plutôt qu'à la

compensation (disposition N°27 "*Compenser la dynamique d'imperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme*") qui ne doit intervenir qu'en dernier recours.

- ✓ **Il s'interroge** sur la mise en œuvre du principe de "*Zéro artificialisation nette*" (ZAN) sur ce secteur en particulier, soumis à une forte pression urbanistique dont sont victimes, des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), ainsi que d'autres, naturelles ou agricoles, accentuant de fait les effets du changement climatique.
- ✓ **Le CESECC se félicite** que la préservation des zones humides, qui sont des hotspots et des régulateurs de la biodiversité, et dont beaucoup ont déjà disparu du fait de cette artificialisation, soit un objectif majeur du Sage. **Il espère** que le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la CdC, qui comprend un inventaire des zones humides de l'île et un Plan de gestion stratégique des zones humides élaboré par la CLE, puisse mettre un terme à leur artificialisation.
- ✓ Au regard des sept objectifs du SAGE, **le CESECC s'interroge** aussi sur leur éventuelle priorisation et sur les arbitrages les concernant.
- ✓ **Le CESECC constate** que le financement du suivi par la taxe sur la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations reste relativement faible, et regrette qu'il soit plus aisé d'obtenir des financements pour les études que pour le suivi. **Il salue** néanmoins la mise en place d'une structure porteuse et d'un animateur qui pourront œuvrer pour la mise en œuvre de ce suivi.
- ✓ Par ailleurs, la disposition N°56 du SAGE, intitulée "*Valoriser les sources thermales de Caldaniccia*" incite la structure porteuse et le porteur du Programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) de la basse vallée de la Gravona et de ses affluents, à engager une réflexion sur la faisabilité de la réhabilitation et de la valorisation de ces sources. **Le CESECC rappelle** à ce sujet qu'il a adopté, le 6 mars 2023 en séance plénière, une motion référencée 2023-03 relative à la "*Source thermale de Caldaniccia – Commune de Sarrolo Carcopino : Réhabilitation et valorisation du potentiel thérapeutique ; exploration/exploitation du potentiel géothermique de l'aquifère ; modification du tracé de la future route « la pénétrante*", qui fait partie des points abordés dans le SAGE et qui doit, selon lui, être préservée impérativement. **Le CESECC souhaite** que le projet de pénétrante tienne compte de l'incitation du SAGE et de la motion du CESECC. ~~recommande que la conformité du projet de pénétrante aux dispositions du SAGE fasse l'objet d'une attention particulière, quitte à ce que des modifications du projet soient envisagées.~~
- ✓ Enfin, le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM), déclinaison de la Directive cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM) européenne et issu du Document stratégique de façade, prend en compte la restauration stratégique du golfe d'Ajaccio et la réduction des pressions qui s'y exercent, ce qui est aussi repris dans l'objectif N° 3 du SAGE. **Le CESECC estime** que la préservation de ce site NATURA 2000 nécessite la recherche d'un équilibre entre son développement économique et la préservation d'une biodiversité marine fragilisée.
- ✓ Parmi les 17 indicateurs de suivi du SAGE, les indicateurs 5.1 – *Préservation du milieu marin (Mouillages)* et 5.2 – *Préservation du milieu marin (Corps morts)* ne font référence qu'aux seules posidonies. Considérant que la biodiversité est une notion bien plus large qui s'apprécie en prenant en compte la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes, **le CESECC relève** que cette notion aurait utilement pu être reprise dans ces deux indicateurs en particulier en lieu et place de la seule préservation des posidonies.

- ✓ Afin de réduire les impacts des activités humaines sur le milieu marin du golfe d'Ajaccio, **le CESECC préconise** de s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre du plan d'action du PAMM, par une large concertation et l'adoption d'une vision globale et partagée des problématiques préalablement à tout projet.
- ✓ La disposition N° 20 du SAGE propose d'élaborer et mettre en œuvre un Schéma territorial de restauration écologique (STERE) à l'échelle du golfe d'Ajaccio. **LE CESECC suggère** d'y inclure le plan d'action du PAMM.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2023-16
PROJET AVIS CESEC 2023-16¹

Relatif au
Rilativu à u

**Protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la
Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)**

Prutucole d'accordu statu/Culletività di Corsica per a messa in opera di a PPE

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 avril 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Protocole d'accord Etat/Collectivité de Corse pour la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'aprile di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Prutucole d'accordu statu/Culletività di Corsica per a messa in opera di a PPE ;

Après avoir entendu, Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse et Monsieur Alexis Milano, Directeur

Sur rapport de Monsieur Denis LUCIANI, pour la commission « Politiques environnementales aménagement, dev des territoires urbanisme » ;

À nant'à u raportu di Denis LUCIANI, per a cummissione « pulitiche ambientale, assestu di u territoriu è urbanisimu » ;

¹ Adopté à l'unanimité

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica

*Adunitu in seduta pienaria u 25 d'aprile di u 2023, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le CESECC a émis le 29 mars dernier, après examen par sa commission compétente, un avis concernant la révision de la Programmation annuelle de l'énergie (PPE).

Ce projet de révision comprenait, entre autres, la possibilité de signer un protocole d'accord avec l'Etat concernant les financements prévus et permettant le démarrage du projet de construction de la centrale du Ricantu.

L'accord final sur le principe et le contenu de ce protocole a été entériné par un courrier en date du 16 mars 2023 de Madame la Première Ministre, Elisabeth Borne. Ses modalités techniques et financières ont été validées par Madame la Ministre de la Transition énergétique, Madame Panier-Runacher.

Le CESECC est présentement saisi pour avis sur le protocole d'accord et son approbation.

La présentation de ce protocole d'accord est la suite logique des débats tenus en commission et en séance plénière **du CESECC** au mois de mars 2023, et ce dernier se prononce aujourd'hui favorablement en faveur de l'approbation du rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse ainsi que sur la signature du protocole d'accord.

En complément, **le CESECC souhaite** rappeler certains principes qui ont été évoqués lors de ces débats :

- ✓ Tant en raison du contexte de réchauffement climatique et de la nouvelle donne géopolitique, qu'en raison des prises de conscience environnementales et des changements de paradigme, **le CESECC souligne** qu'il n'est plus possible de répliquer uniquement des méthodes éculées, et qu'il est impératif de "penser la ville" autrement. Et, pour ce faire, il convient d'intégrer certaines notions dès la conception des programmes de travaux et des programmes de rénovation des îlots urbains. Au-delà des seules préoccupations architecturales et paysagères, il convient en effet d'accorder l'importance qui leur est due aux problématiques de récupération et de réutilisation des eaux, à la non-artificialisation des sols, ~~à la récupération et la réutilisation des eaux~~, la végétalisation des sols, des emprises foncières et des bâtiments (ombrage), la résidentialisation, la prise en compte des usages des habitants, etc. Dans ce cadre, **le CESECC préconise** la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides ou une bonification spécifique uniquement pour les projets qui se montreraient vertueux dans l'ensemble de leur conception, en prenant aussi en compte les pratiques précitées et en mettant en œuvre des solutions techniques écoresponsables ou biosourcées (abandon du goudronnage systématique des parkings et des cours d'école qui en deviennent de vrais radiateurs, plantation d'arbres créant un ombrage propre à abaisser la température des bâtiments, utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation en lieu et place de produits à base de matières plastiques, etc.). Les montants qui seront engagés dans la mise en œuvre de la PPE sont plus que conséquents. Certes leur utilisation pour l'accroissement des projets de rénovation énergétique aura sans nul doute un impact

notable sur les économies d'énergie, mais **le CESECC soutient** l'idée que leur utilisation en tant que leviers d'incitation à l'adoption de pratiques vertueuses serait de nature à en optimiser davantage les bénéfices.

- ✓ **Le CESECC rappelle** l'urgence à réaliser une cartographie d'implantation des infrastructures relatives aux énergies renouvelables (ENR). En effet, le rapport mentionne l'atteinte des objectifs pour le développement des ENR mais, au-delà de l'aspect quantitatif, il convient aussi d'éviter un développement qui pourrait s'avérer dans certains cas anarchique (cas d'exemple : l'implantations de projets privés d'implantation de hangars à couverture photovoltaïque sur des parcelles légalement inconstructibles, notamment en littoral, et ne correspondent pas au besoin des exploitations concernées). **Le CESECC estime** qu'une telle cartographie est un des outils qui peuvent concourir à une maîtrise nécessaire des ENR. **Il suggère** de mettre à l'étude la possibilité, les objectifs chiffrés ayant été atteints, de différer de nouvelles implantations jusqu'à l'élaboration de la cartographie.
- ✓ Concernant la production locale de biocarburants, **le CESECC reste dubitatif est très réservé** sur la possibilité de mettre en œuvre des plantations de colza, **et encourage** donc la Collectivité de Corse à continuer de soutenir la recherche en matière de nouvelles technologies de production des biocarburants, **à partir de la biomasse et des biodéchets**.
- ✓ Dans le même ordre d'idée, **il salue** la volonté de mettre en œuvre les partenariats les plus larges possibles et l'utilisation d'outils tels que l'intelligence artificielle pour les évaluations des rénovations énergétiques des bâtiments.
- ✓ Les sommes engagées dans le cadre de la nouvelle PPE étant considérables, **le CESECC souligne** l'importance d'une veille sur la situation géopolitique ainsi que sur le résultat des affectations de crédits réalisés, afin de se laisser la possibilité d'un changement de trajectoire si la nécessité en était avérée.
- ✓ Par ailleurs, **le CESECC revient** sur l'opportunité que pourrait représenter la construction d'un nouveau barrage hydroélectrique en Corse, notamment, puisqu'il s'agit de stratégie sur un terme très long, en cas d'évolution imprévue de l'équilibre entre l'offre et de la demande.
- ✓ Enfin, la production d'énergie étant susceptible de générer des gaz à effet de serre et des particules nocives, **le CESECC rappelle** l'importance de considérer les problématiques de santé publique comme une priorité absolue.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

L'autonomie alimentaire de la Corse : une grande cause territoriale

Manghjà nustrali, un'alta primura

Groupe de Travail Autonomie Alimentaire

Président : André ANGELETTI

Rapporteur : François CASABIANCA

Réunion Plénière du 25 Avril 2023 à Bastia

Plan de la présentation

- 1 – Motivations, méthode et calendrier
- 2 – Résultats préliminaires de 2021
- 3 – Résultats des auditions réalisées en 2022
Par grand thème / les échelles d'action / l'accompagnement
- 4 – Nos thèmes d'action et nos préconisations

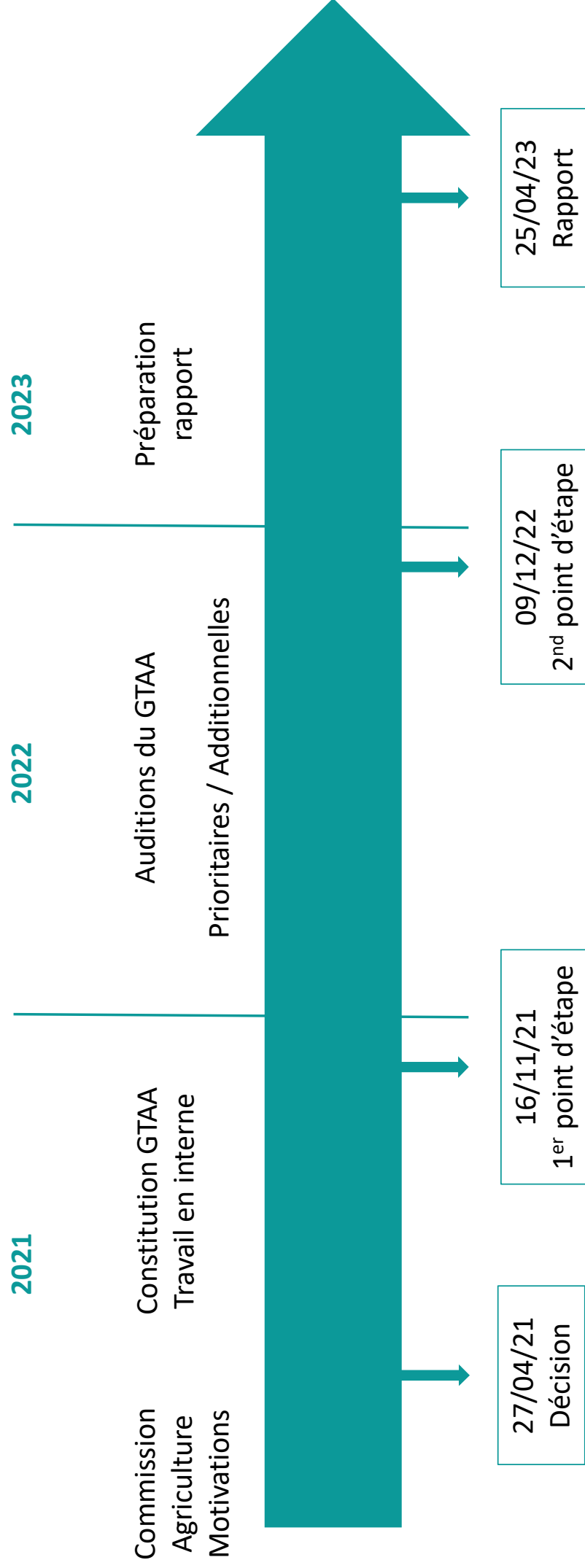
1 – Motivations, méthode et calendrier

- (i) concevoir des stratégies de reconquête du marché alimentaire intérieur des résidents en restaurant la fonction nourricière de l'agriculture et de l'élevage en Corse ;
- (ii) stimuler des mutations profondes de la demande alimentaire en modifiant nos modèles de consommation pour les rendre plus fidèles au régime méditerranéen avec des enjeux nutritionnels autant que culturels ;
- (iii) repenser les circuits de la distribution des aliments afin de faciliter la rencontre locale d'une offre renouvelée avec une demande réorientée.

Matrice à informer

OBJET RELATIONS	PRODUCTION	DISTRIBUTION	CONSOMMATION
POURQUOI	Produisons-nous ce que nous mangeons ?	Achetons-nous ce qui est produit ici ?	Mangeons-nous ce que nous produisons ?
RETROSPECTIVE	Quand avons-nous cessé de produire ce que nous mangeons ?	Quand avons-nous cessé d'acheter ce qui est produit ici ?	Quand avons-nous cessé de manger ce que nous produisons ?
LEVIER D'ACTION	Comment relocaliser la production en fonction de nos besoins ?	Pouvons-nous acheter ce qui est produit ici pour nous nourrir ?	Comment changer de manière de se nourrir pour manger plus local ?

Calendrier de réalisation de l'auto-saisine



2 – Résultats préliminaires de 2021

- 3 résultats majeurs :

Une définition de l'autonomie alimentaire

Une identification des enjeux à l'horizon 2040

Un repérage de nos “moteurs de dépendance”

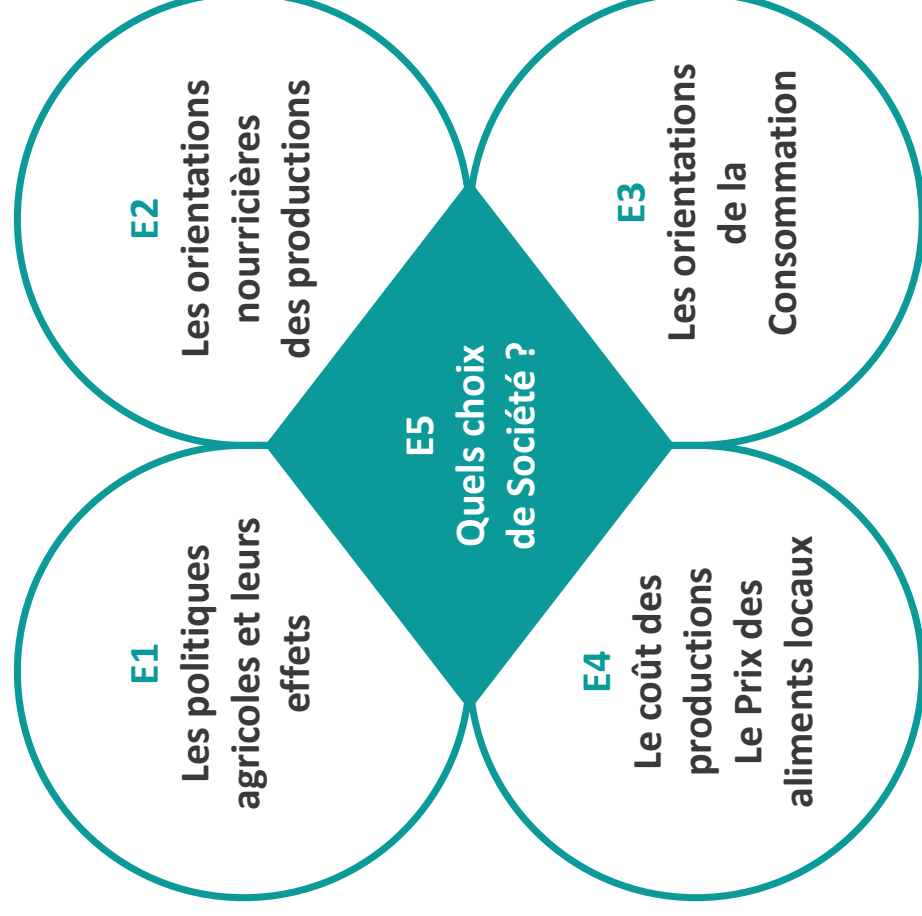
Quelle définition de l'autonomie alimentaire ?

- Pour nous, l'autonomie alimentaire est **la capacité collective à gérer nos dépendances** (et non à les annuler dans leur totalité) en visant à réduire celles qu'il est possible et souhaitable de réduire.

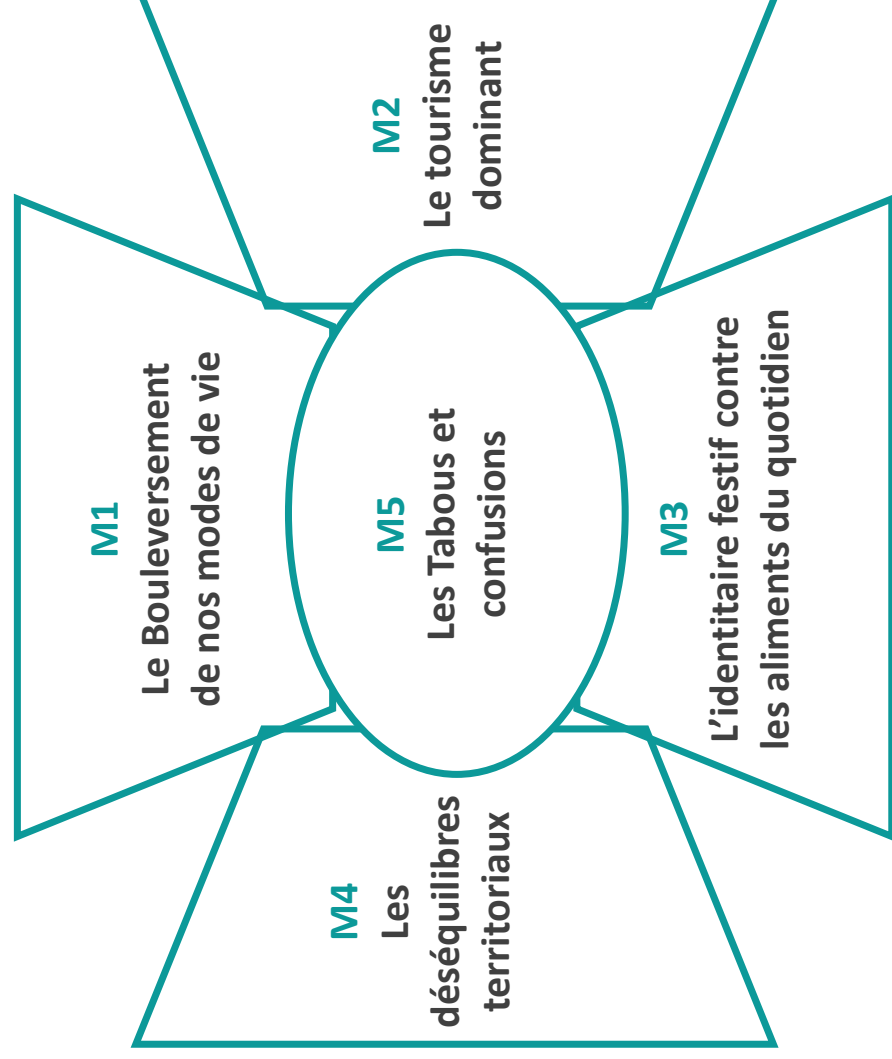
Ainsi, travailler à l'autonomisation alimentaire revient à **viser une réduction de certaines de nos dépendances, celles que nous aurons choisi de réduire.**

- Il convient de distinguer
 - i) les moyens à mobiliser dont fait partie l'autonomie alimentaire dans les **processus d'autonomisation** qu'elle suppose,
 - ii) les conditions à réunir pour la rendre possible dont fait partie la **résilience alimentaire** dans un contexte d'incertitudes croissantes (chocs, dérèglement climatique)
 - et iii) les fins où la **souveraineté alimentaire** prend toute sa place comme un avenir partagé au sein de la société tout entière

5 enjeux de l'autonomie alimentaire de la Corse à l'horizon 2040



Nos 5 moteurs de dépendance alimentaire

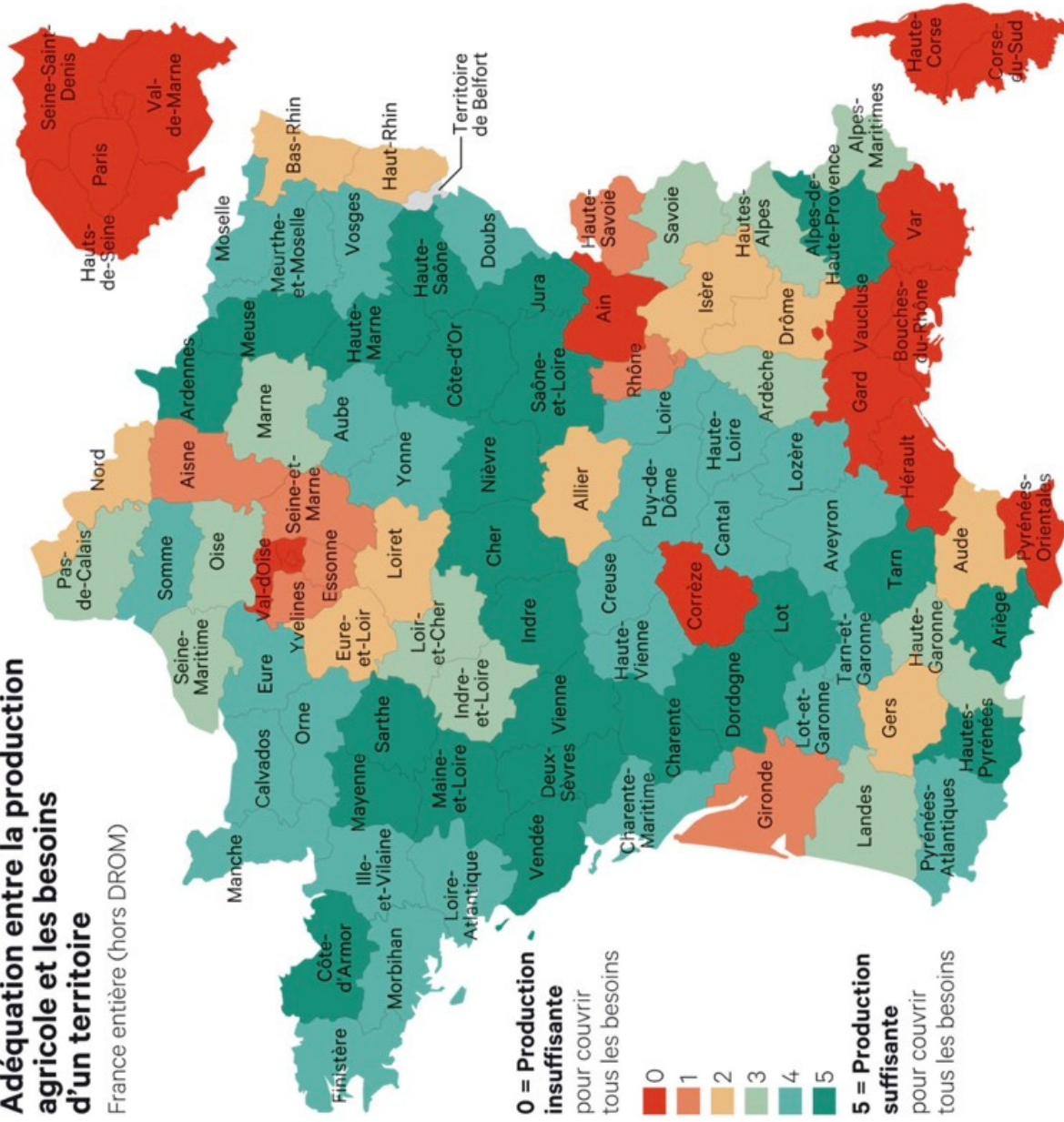


3 – Résultats des auditions de 2022

- Un état des lieux
- Par grand thème
- L'accompagnement nécessaire
- Les échelles d'action

Adéquation entre la production agricole et les besoins d'un territoire

France entière (hors DROM)



0 = Production insuffisante
pour couvrir tous les besoins



5 = Production suffisante
pour couvrir tous les besoins

* LES ÉCHOS* / SOURCE : INDICATEUR CRATER PAR LES GRENIERS D'ABONDANCE

Adéquation Production / Besoins en Corse

	Part dans les besoins	Taux de couverture
Céréales	14 %	3 %
Autres cultures	1 %	291 %
Fruits et légumes	1 %	916 %
Fourrages	77 %	13 %
Oléo-protéagineux	7 %	1 %
Moyenne pondérée		12 %

Les Greniers d'Abondance. CRATER Région Corse

Domaines auditionnés

Récolter **les points de vue et le vécu d'une centaine d'acteurs** locaux engagés pour la plupart vers l'autonomisation alimentaire dans les divers domaines concernés :

- La production d'aliments destinés aux résidents avec les questions foncières, organisationnelles, et institutionnelles.
- La consommation et ses conséquences sur les questions de santé ainsi que les problèmes de précarité alimentaire.
- La distribution des aliments locaux dans des circuits courts ou dans la restauration collective.
- Les dynamiques impulsées par les élus dans les localités pour construire des solutions de proximité.
- Les politiques publiques sous la responsabilité de la Collectivité de Corse.
- Les apports des chercheurs pour comprendre les processus sur le temps long et disposer des repères pour l'action aujourd'hui.

Principaux acquis de ces auditions / Thèmes + leviers

- Une **politique agricole** renouvelée qui, en complémentarité du soutien aux exportations et aux productions identitaires attendues par les touristes, fasse toute sa place aux **activités nourricières** destinées aux habitants par un soutien aux **productions légumières** d'été et d'hiver et à l'autonomie fourragère des **élevages**.
- Les enjeux de sortie de la malbouffe qui provoque d'énormes problèmes de santé et de la précarisation alimentaire d'une fraction croissante de la population exigent la conception d'une **politique alimentaire territoriale** qui fait défaut actuellement et devrait être orientée vers la réappropriation des dimensions **culturelles** méditerranéennes et de **solidarité** de proximité.
- Les dérives de la grande distribution triomphante et les fermetures des commerces de proximité suggèrent la mise en place d'une **politique de la distribution alimentaire** des productions locales qui fasse toute sa place aux **circuits courts** et soutienne activement la **restauration collective**.

Principaux acquis de ces auditions / Thèmes + leviers

- Les coordinations de proximité dans **les bassins de vie** devront être soutenues et mises en réseau pour mailler l'ensemble du territoire de l'île par une politique volontaire d'appui technique, organisationnel et financier aux **PAT** ainsi que par la restauration des **ceintures vertes** des villages et des villes.
- Enfin, la **Collectivité de Corse** devra se donner les moyens de créer un **Marché d'Intérêt Territorial** capable de regrouper l'offre locale et la rendre compétitive pour emporter des marchés publics, ainsi que de se doter d'un **outil statistique** efficace de mesure des flux d'entrée-sortie et de suivi des actions mises en œuvre au cours du temps.

Accompagnement des acteurs

De nombreux acteurs sont déjà en mouvement vers une autonomisation alimentaire, chacun à leur manière et à leur échelle.

- Les identifier, recueillir leurs souhaits pour mieux les **soutenir**,
- **Faire connaître** les initiatives et les diffuser, « **contaminer** » le territoire
- Assurer une montée en **compétences** de ces acteurs, une **formation** ajustée
- **Communiquer** largement pour rendre l'autonomie alimentaire désirable et montrer qu'elle est faisable / un **Marketing** de l'autonomie alimentaire
- Réunir **les moyens humains et financiers** pour doter ces actions au niveau adéquat

Echelles pertinentes à articuler

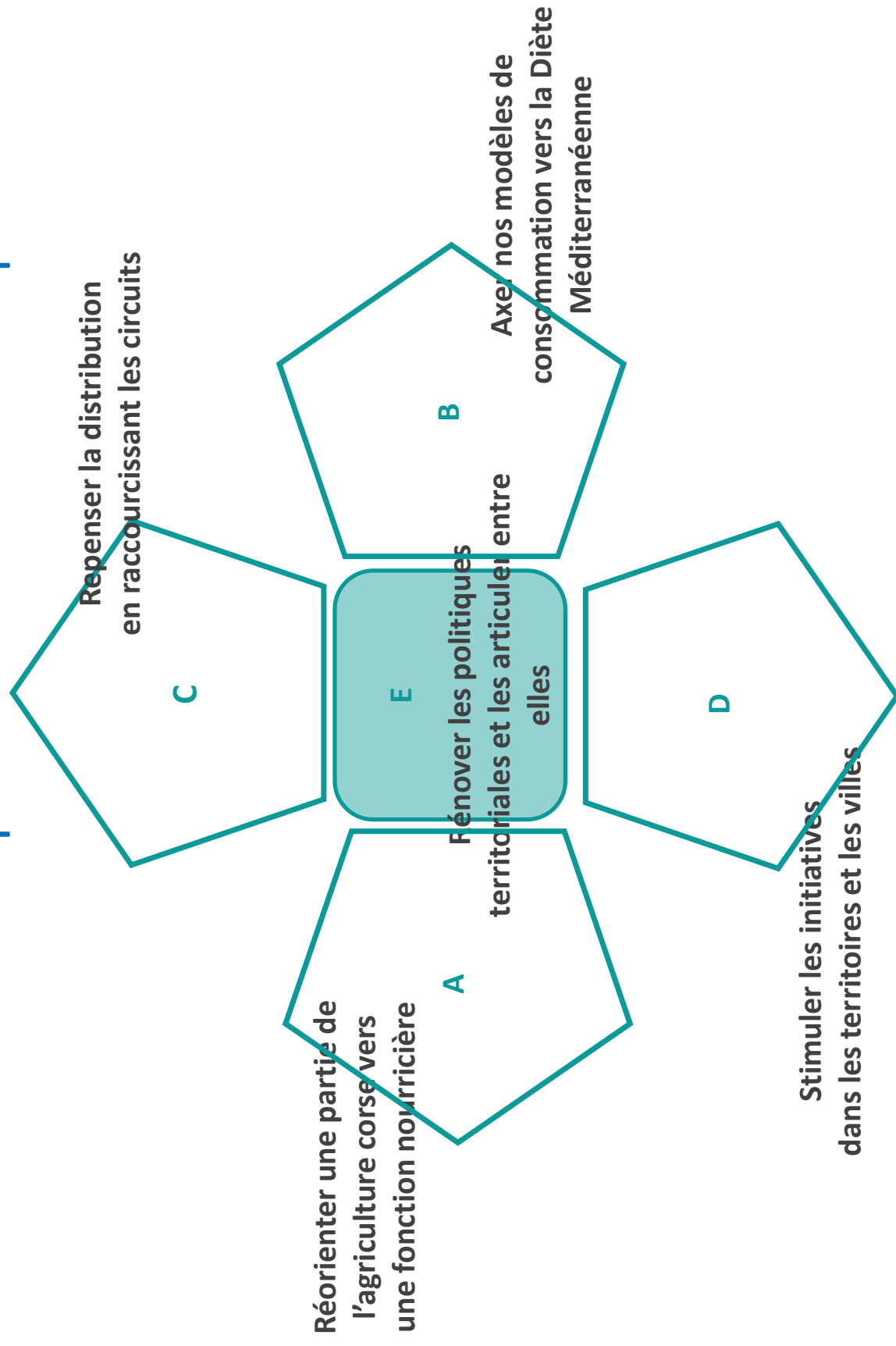
Cet ensemble d'actions devra être mené aux différentes échelles pertinentes, en veillant à leur bonne articulation

- Depuis les agriculteurs, les ménages,
- Les communes, jusqu'aux organisations de filière, aux commerces de toutes tailles
- Les territoires et bassins de vie, les villages, les villes, les communautés urbaines.

4 – Nos thèmes et nos préconisations

- Un thème = sur quoi faut-il agir et pourquoi ?
- Une préconisation = comment, avec quel levier et quels moyens ?

Thèmes d'action pour réduire nos dépendances



	Thèmes	Préconisations
Le socle d'une reconquête du marché intérieur	A – Réorienter une partie de l'agriculture corse vers une fonction nourricière	A1 - Les productions légumières d'été et d'hiver, leur organisation en filière A2 – L'autonomie fourragère des exploitations d'élevage
	B - Axer nos modèles de consommation vers la Diète Méditerranéenne	B1 - Les modèles de consommation à végétaliser pour les aspects nutritionnels B2 - La sécurité sociale alimentaire à base locale pour les populations précaires
	C - Repenser la distribution en raccourcissant les circuits	C1 - Les magasins de producteurs et la vente directe, les alliances locales des GMS C2 - Les cantines scolaires et la restauration collective, les épiceries solidaires
	D - Stimuler les initiatives dans les territoires et les communautés urbaines	D1 - Les productions vivrières dans le péri-villageois et le péri-urbain D2 - Un maillage systématique et un réseau de PAT micro-régionaux et urbains
	E - Rénover les politiques territoriales et les articuler entre elles	E1 - La création d'un MIT et l'organisation d'un « carreau local » avec un régime fiscal à TVA zéro pour les productions locales E2 - L'organisation d'un suivi statistique de mesure des flux d'entrée-sortie et des effets des actions entreprises
La réponse localisée et organisée dans les bassins de vie		
La vision stratégique et coordination des efforts		

Conclusions

- **Faisable** = Pas une utopie / certaines de nos dépendances peuvent être réduites fortement / de nombreux acteurs auditionnés le font déjà
- Une **construction collective** de la société toute entière
 - activer le citoyen dans chaque consommateur
 - stimuler la fonction nourricière chez les agriculteurs et les éleveurs
 - concevoir une progressivité et des étapes
- S'en donner les **moyens**.
Une "**grande cause territoriale**" = un chef de file et des coordinations
- Un chemin vers la **souveraineté alimentaire** =
une voie d'**émancipation collective**

Ricapitulazioni di i pricunisazioni di u gruppu di travaddu

	Temàtiche	Pricunisazioni
Insulcà a ricunquista di u mercatu internu di a Corsica	<i>A – Svià una parti di l'agricultura corsa da una funzioni nutritiva</i>	A1 - I produzioni ligumarii d'istati, d'inguernu, a so urganisazioni in filiera A2 – L'autunumia finaghja da l'allevu
	<i>B - Avvià i mudelli nostri di cunsumazioni versu a Dieta Mditarrania</i>	B1 - I mudelli di cunsumazioni à vigitalizà pà manghjà bè B2 - A sicurtà suciali alimintaria di ceppu lucali da i pupulazioni in difficoltà
	<i>C - Ricuncituzità a distribbuzioni accurtendu i camini</i>	C1 - I magazeni di pruduttori è a vèndita in diretta, l'alianzi lucali di i GMS C2 - I cantini sculari è a risturazioni cullittiva
A risposta lucalizata è urganizata ind'i lochi di vita	<i>D - Stimulà l'iniziativi in i tarritorii è i i cumunità urbani</i>	D1 - I produzioni da manghjà in i circondi paisani è cittatini D2 - Una missa in reta sistimàtica di PAT microrigionali è urbani è u so intrecciu
A visioni strategica è a cuurdinazioni di i sforzi	<i>E - Rinuvà i pulitichi tarritorialii è accuncia li</i>	E1 - A criazioni d'un MIT è urganisazioni d'un "quattru lucali" cù un rigimu fiscali à zeru TVA par i produzioni lucali E2 - L'urganisazioni d'un seguitu statisticu di misura di ciò ch'è sorti, è di l'azzioni mossi

